



Diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en Guadeloupe



Données disponibles en 2016

SYNTHESE

Financement





Synthèse

A la demande de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, ce diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans ou plus vivant en Guadeloupe, réalisés dans des délais restreints, avaient pour objectifs de répondre à deux questions : « Qui sont ces séniors vivant dans notre région ? » et « Quels besoins expriment-ils face au vieillissement ? »

L'analyse des données indique, sans surprise qu'en 2012, la Guadeloupe n'échappe pas au vieillissement de sa population : 20 % des Guadeloupéens sont des séniors contre 12 % en 1990. Toutes les communes ont connu un accroissement de leur population de séniors au cours des deux dernières décennies. Toutefois, ce phénomène apparaît plus marqué hors de la zone d'attractivité et de dynamisme économique de la région. Les deux communes ayant la proportion de séniors (60 ans ou plus) les plus élevées, Terre-de-Bas (35 %) et Saint-Louis (31 %) comptent au sein de leur population respective un nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus supérieur à celui des jeunes de moins de 20 ans.

Entre 60 et 64 ans, 30 % des séniors sont actifs, la majorité ayant une activité professionnelle. A partir de 65 ans, 3 % des séniors ne sont toujours pas à la retraite.

Plus de huit ménages sur dix ayant à leur tête un sénior sont propriétaires de leur logement, le plus souvent d'une maison individuelle. La quasi-totalité des séniors vivent à leur domicile, 1 % en institution, cette proportion double à partir de 75 ans ou plus. Schématiquement, les séniors hommes vivent en couple, les séniors femmes plus nombreuses, conjuguent l'avancée en âge et la solitude. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) donne une indication sur le niveau de dépendance des séniors vivant à domicile, en 2015, 7 % présentant une dépendance moyenne et 2 % une dépendance lourde.

2

Sur la période 2008-2012, les maladies de l'appareil circulatoire pour les séniors femmes et les tumeurs pour les séniors hommes sont les premières causes de décès en Guadeloupe. Lien de cause à effet, l'hypertension artérielle, le diabète pour les femmes et les tumeurs malignes pour les hommes sont les premiers motifs de nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD) sur cette même période. Dans la région, plus d'une admission en ALD sur deux concerne un sénior. Eu égard aux maladies qui les affectent, en 2014, les séniors sont à l'origine de trois quarts de l'ensemble de la consommation de soins paramédicaux (137 millions d'euros remboursés aux professionnels), en particulier de soins infirmiers. Contrairement au reste de la population, le recours aux soins médicaux des séniors correspond surtout à des consultations de spécialistes, les plus sollicités étant les ophtalmologues et les spécialistes des maladies cardio-vasculaires. Sur la période 2008-2012, quand 100 habitants de la Guadeloupe décèdent, 78 sont des séniors, 56 sont âgés de 75 ou plus. Les taux de mortalité des hommes séniors ou pas sont supérieurs à ceux des femmes. Quand un habitant de la Guadeloupe atteint l'âge de 60 ans, en 2014, s'il est un homme, il peut espérer vivre 22,1 ans, s'il est une femme, 26,8 ans. Malgré une espérance de vie à 60 ans des séniors guadeloupéens inférieure à celle de leurs homologues de la France hexagonale (23,1 ans), la comparaison des taux de mortalité des séniors ou des hommes âgés de 75 ans ou plus met en évidence une mortalité moindre dans notre région.

Compte tenu de la réalité du vieillissement illustré à travers les indicateurs du premier volet descriptif, le second volet de ce diagnostic confié à l'institut de sondage Ipsos Antilles a consisté à interroger près de 400 ménages au sein desquels vivant au moins un sénior. Les questions posées ont abordé le cadre de vie actuel et les attentes de prestations pour le futur au regard du vieillissement annoncé et la prise en charge de la dépendance le cas échéant.



Trois cent soixante-deux ménages dans lesquels vivaient au moins un sénior ont accepté de prendre part à l'étude.

Dans 19 % des foyers enquêtés, la présence de séniors ayant besoin d'une assistance ponctuelle ou permanente a été indiquée. Dans ces foyers, les aidants sont tout d'abord familiaux (69 %) puis professionnels (42 %). Aide-ménagère (43 %), service de transport adapté (29 %) et allocation personnalisée d'autonomie (22 %) sont les principaux services ou prestations dont bénéficient les séniors dépendants dans ces foyers. Près de 1 cinquième de ces foyers ne signale aucune aide extérieure relative à cette situation de dépendance. Ce sont 48 % des foyers concernés par la dépendance d'un sénior qui ont dû procéder à des aménagements en particulier des sanitaires (20 % de l'ensemble des foyers enquêtés).

En cas de dégradation de leur état de santé, la majorité des séniors autonomes interrogés pensent pouvoir compter sur un proche (65 %) et souhaitent coûte que coûte rester à leur domicile (55 %). Enfin selon les séniors, les actions prioritaires visant à améliorer leur vie en Guadeloupe favorisent un maintien à domicile de qualité : une meilleure accessibilité aux services d'aide à la personne (46 %), une amélioration du cadre de vie et une sécurisation de l'habitat (42 %), des structures allant vers les séniors permettant le maintien d'une vie sociale et culturelle (41 %). L'augmentation du nombre de places en maisons de retraite est la proposition qui recueille le moins d'adhésions (17 %).

L'objectif de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est de coordonner la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Cette stratégie devra intégrer le souhait manifeste de la majorité des séniors guadeloupéens aujourd'hui propriétaires de leur logement de vieillir chez eux tout en tenant compte de leurs caractéristiques sociodémographiques et sanitaires.



Enceinte du GIP RASPEG

Imm. Le Squale, Rue René RABAT • Houelbourg sud II • 97 122 Baie-Mahault
Tel : 0590 47 61 94 • Fax : 0590 47 17 02 • Email : info@orsag.fr

Publication : Novembre 2016